

**SORTIES SCOLAIRES ET CLASSES DE DECOUVERTES**
  
**MODALITES D'OCTROI DE L'AIDE DEPARTEMENTALE**

Division des Elèves

Dossier suivi par :
   
 Annabelle GAUVRIT-PAGNY
   
 ☎ 02-51-81-69-18

@: [pole2d44-sortiesscolaires1d@ac-nantes.fr](mailto:pole2d44-sortiesscolaires1d@ac-nantes.fr)

BP 72616
   
 44326 NANTES CEDEX 3

**Pour une classe de découvertes du 1er septembre 2022 au 7 juillet 2023**

**Seuls les séjours se déroulant dans le département de la Loire-Atlantique et à L'Orée d'Anjou (Liré – 49) sont subventionnables**

Classes éligibles	Durée réglementaire subventionnée (Hors transport)	Taux journalier par élève
Classes de CM1-CM2 ou multi-niveaux accueillant des élèves de CM	2 à 3 jours (1 à 2 nuits) →	15 € par élève
	4 à 5 jours (3 à 4 nuits) →	11 € par élève
Classes ULIS cycle 3	<b><u>5 jours maximum</u></b>	Et un supplément de 100€ par séjour, pour les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) <b>sur présentation d'un justificatif de dépassement</b>

Les séjours s'effectuent dans des centres agréés par les services de l'Education nationale.

Les séjours peuvent être itinérants et les hébergements s'effectuer dans plusieurs centres d'hébergement agréés par l'Éducation nationale (exemple des séjours à vélo). Dans ce cas, les lieux de séjours devront se trouver en Loire Atlantique ou à Orée d'Anjou (49).

### Procédure et Calendrier

- 1- Listez la totalité des projets de classes de découvertes, **même incertains**, que vous envisagez d'organiser pendant l'année scolaire en cours.
- 2- Remplissez l'état prévisionnel (document joint) et retournez-le à la DIVEL2 **pour le vendredi 21 octobre 2022, délai de rigueur.**
- 3- Si votre projet entre dans les critères énoncés ci-dessus, téléchargez la fiche comptable ainsi que son annexe et l'attestation de séjour mises à votre disposition sur le site internet de la Direction Académique > Rubrique Vie Pédagogique > Sorties scolaires > Financement.
- 4- A l'issue du séjour, retournez à la DIVEL 2 ce dossier dûment rempli et accompagné de la facture qui vous aura été remise à l'issue du séjour.